

Département des Pyrénées Orientales
MAIRIE DE PORTA
66 760
Tél. 04 68 04 82 33
mairiedeporta@gmail.com

Centre de Gestion
A l'attention de Monsieur le Président
Centre del Mon
35 Bd Saint Assisclé
Bât B
BP 901
66 020 PERPIGNAN CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique concernant les ratios pour grade d'Adjoint Administratif à 100 %.

Veillez trouver ci-joint l'ensemble de ces documents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PORTA, le 26 octobre 2021
LE MAIRE DE PORTA
Marius HUGON

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Josiane CASANOVAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT Pyrénées-Orientales
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
De PORTA 66760

Numéro : 10 SEANCE DU : LUNDI 18 OCTOBRE 2021
L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN - LE LUNDI DIX-HUIT OCTOBRE A DIX SEPT HEURES TRENTE.
DATE ET AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : LE 11 OCTOBRE 2021

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	08	06+01

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame l'adjointe : **Mme Josiane CASANOVAS**

Présents : Mesdames Josiane CASANOVAS – Jeannine RIBO – Christelle VIAL –
Messieurs Jean-Pierre CABEZUDO – Grégory GIRAUD – Florian PATISSOUS -

Absents : Monsieur Marius HUGON a donné procuration à Madame Josiane CASANOVAS –
Absente excusée : Sylvie MEUNIER (VIGO)

Secrétaire de séance : Mme Christelle VIAL

Objet de la délibération : TABLEAU DES RATIOS POUR 2022 :

Madame l'adjointe rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre maximum de fonctionnaires pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Madame l'adjointe propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^e Classe	Adjoint Administratif Principal de 2 ^e Classe	100
C	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif 2 ^e Classe	Adjoint Administratif 2 ^e Classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 00 Abstention - 00 voix CONTRE-07 voix POUR (dont les 01 procuration)

DECIDE :

→ **DE VALIDER** le tableau des des ratios de promotion pour 2022 comme indiqué ci-dessus.

→ **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame l'Adjointe pour mener à bien ce dossier durant l'absence de Monsieur le Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Marius HUGON

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Josiane CASANOVAS



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans
délai de deux mois à compter de la présente notification.
Transmis au représentant de l'Etat le
Et reçu le **Affiché le**